L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 75 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 29 DECEMBRE.

Suite de la Première Page.

Q—Quelles sont vos opinions politiques?

R—J'ai toujours été républicain, de cœur. On m'a demandé, avant l'élection, de me joindre aux démocrates, mais j'ai répondu à ceux qui me faisaient cette demande, que ce n'étaient pas les démocrates qui m'avaient accordé le droit de suffrage.

Q—Avez-vous été insulté ou battu depuis l'élection?

R—Une femme ayant voulu savoir pour qui j'avais voté, je lui répondis que j'avais voté pour les républicains; elle me dit ensuite qu'elle me soupçonnait d'être démocrate et quand je protestai, un homme me donna un démenti—après quoi un policeman m'assaillit.

Q—Pourquoi vous assaillit-il?

R—Parce qu'il me soupçonnait d'être démocrate.

MR. WM. M. WASHBURN,

planteur, habite la paroisse Morehouse depuis trente-un ans, et en connaît les habitants.

Q—Vous rappelez-vous un certain document?

R—En mars 1876, nous apprîmes que J. J. Shorlip, maître de poste de Morehouse, avait reçu, de MM. Kellogg, Antoine, Packard et autres notables républicains, des commissions en blanc qui devaient être remises aux membres du "Council of Freedom", société secrète, dont le but était d'obliger les hommes de couleur, par un serment, à soutenir les candidats radicaux.

Le témoin déclare qu'il a existé, un instant, dans la paroisse, une organisation de jeunes gens qui essayaient d'intimider les nègres, mais les conservateurs n'ont pas tardé à les détourner de leur projet.

Il serait facile, continue M. Washburn, de prouver que l'élection a été paisible et loyale, mais le Returning Board a enlevé aux démocrates le fruit de leur victoire en les privant du vote des polls 2 et 3 qui sont habités par des conservateurs, exclusivement. Le Board a rejeté toutes les boîtes, excepté celles de Bastrop et du poll No 9, qui ont donné une faible majorité aux républicains.

Les démocrates ont mis fin à toute tentative de violence en disant aux jeunes gens qu'un triomphe dû à des moyens illégaux serait attendant nul.

—A Mr Townsend.

Je demeure au centre de la paroisse—dans la prairie Mer Rouge. Je suis planteur et emploie de vingt-cinq à trente hommes de couleur. En 1876, le vote s'est partagé presque également entre les deux partis. J'ai été élu représentant, mais le Retdrning Board en a décidé autrement. Je ne sache pas que les démocrates aient eu des sociétés secrètes.

Le but de leurs clubs était d'organiser le parti. Il n'y a jamais eu de Regulators parmi nous, et il n'a existé des White Leagers dans la paroisse, je ne les connais pas. Les jeunes gens dont j'ai parlé ont renoncé à leur projet avant l'enregistrement; je ne saurais vous dire s'ils étaient armés car je ne les ai jamais vus. L'avocat de district, Mr C. T. Dunn, républicain, n'a pas, depuis longtemps, poursuivi les criminels que le grand jury avait trouvé lieu à poursuivre, et je ne me souviens pas que le shérif ait jamais arrêté un coupable.

M. Jenks—A quoi attribuez vous cet état de choses.

R—A l'incapacité des officiers chargés de l'administration de la justice et au fait que la communauté ne les soutient point. La communauté ne les soutient point parce qu'elle ne les a pas choisis, parce qu'ils lui ont été imposés.

Le témoin, après que la liste des membres de son club eut été examinée par Mr Townsend, répond à celui ci qu'il y a eu cent soixante-quinze hommes de couleur dans sont ward qui ont voté la liste démocratique.

Mr Townsend — Comment se fait-il alors qu'il n'y ait que soixante-deux noms sur cette liste.

Le témoin—Tous n'ont pas signé.

Mr Morrison—Beaucoup de ces hommes de couleur l'avaient-ils pas peur de signer?

Le témoin.—Plus de la moitié. Ils disaient qu'ils étaient démocrates, mais qu'ils ne tenaient pas à le proclamer ouvertement, de crainte d'être persécutés.

Le Townsend demande au témoin de lui nommer quelques uns de ceux qui n'ont pas voulu signer. Celui-ci obéit et en cite plusieurs.

La séance est levée jusqu'à sept heures du soir.

Séance du soir.

Le comité se réunit de nouveau à l'heure indiquée.

TÉMOIGNAGE DE L'HONORABLE ALBERT VOORHIES.

Le témoin est natif de la Louisiane et réside à la Nouvelle-Orléans depuis 1839.

Il a été lieutenant gouverneur, juge de la Cour Suprême, sénateur d'Etat et il est actuellement membre de la Législature.

L'honorable Albert Voorhies est également membre du comité central démocratique de l'Etat et président du comité de correspondance.

Il s'est occupé activement de politique cette année et a fait une tournée électorale dans les paroisses Iberville, Ibérie, St. Martin, Avoyelles, Est et Ouest Baton Rouge, Est Féliciana, Tangipahoa et Ste Hélène.

Il accompagnait généralement le gouverneur Nicholls.

Pendant toute la campagne électorale le parti démocrate a conseillé une politique de paix pour plusieurs raisons. D'abord, pour enlever au *Returning Board* tout prétexte de fraude, ensuite pour prouver au pays entier la fausseté des prétendues histoires d'intimidation et d'outrages, et par-dessus-tout cette politique était conforme aux desirs de toute la population saine de l'Etat.

La conciliation et l'obéissance aux lois établies ont été recommandées dans tous les discours que le témoin a prononcé individuellement et dans tous les discours qu'il a entendus.

Dans toutes les lettres que le témoin a signées comme président du comité de correspondance, il conseillait invariablement la modération et la patience. Telle a été d'ailleurs la politique du parti démocrate en Louisiane, sans une seule exception, et cette politique a été adoptée à l'unanimité par tous les membres du comité central d'Etat dont le témoin fait partie. Le comité de correspondance, dont il est le président, n'a jamais recommandé la violence et l'intimidation.

Au contraire, lorsque des actes de violence commis par des républicains ou par des personnes n'ayant aucune relation avec le parti démocrate étaient rapportés, le témoin écrivait au président du comité exécutif de telle ou telle paroisse de mettre tout en œuvre pour supprimer ces désordres et pour éviter de fournir le moindre prétexte à des troubles qui nuiraient au succès du parti démocrate.

Mr Morrison—N'avez-vous pas eu connaissance de l'intention des hommes de couleur de la paroisse Est Baton Rouge de faire un mauvais parti à Henry Burch.

Le témoin—En apprenant que les hommes de couleur avaient cette intention, j'ai télégraphié au maire de la ville de Baton Rouge, Mr Jamatrenski, de prendre des mesures pour réprimer tout désordre, et c'est ce qui a été fait.

M. Jenks—N'avez vous pas conseillé également de ne pas répondre aux provocations des républicains dans plusieurs paroisses?

Le témoin—Certainement. Les républicains voulaient susciter des désordres, afin de pouvoir crier ensuite à l'intimidation, et notre intérêt était d'éviter cela autant que possible.

L'honorable Voorhies dit ensuite que lorsqu'il a prononcé un discours dans la paroisse Est Baton Rouge il y avait mille à deux mille nègres présents, et pas qu'autant dans la paroisse Est Félicians. C'est surtout dans cette dernière paroisse que les nègres démocrates lui ont paru enthousiastes.

Il y avait également beaucoup de nègres présents dans la paroisse Ste Hélène lorsque le témoin y a parlé, et moins dans la paroisse Tangipahoa.

A la requête de Mr Townsend, le témoin explique ce qu'on entend généralement par la population créole.

Il a été élu juge de la Cour Suprême en 1859. On élisait alors les juges par district judiciaires.

Questionné par Mr Townsend relativement aux "bull dozers" le témoin dit que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis à ce sujet, cette organisation était une sorte de comité de vigilance ayant pour but de faire justice sommaire des voleurs de chevaux et des bestiaux. L'organisation n'avait rien à faire avec la politique.

M. Jenks demande au témoin de soumettre au comité les lettres circulaires émises par le comité de correspondance, et le témoin s'engage à tout apporter même les lettres les plus insignifiantes, en faisant observer seulement que ce total consistera en document extrêmement volumineux.

M. Townsend—Avez vous eu l'occasion de causer quelquefois avec des républicains éminents de l'Etat?

Le témoin—Rarement, je l'avoue; mais j'ai quelquefois eu l'occasion d'échanger quelques paroles avec certains d'entre eux.

Mr. Townsend—Ne se sont-ils pas plaint du système d'intimidation pratiqué par les démocrates.

Le témoin—Jamais. Ils en savaient bien autant de l'existence à nous pour cela.

Mr. Jenks—C'est le Bureau des retours qui s'est emparé le premier de ce système d'intimidation.

Mr Morrison—La preuve c'est que les quatre membres du Bureau des retours ont craint d'être *Bulldozed*, s'ils choisissaient un cinquième membre parmi les démocrates.

Mr Townsend—Les démocrates avaient un membre dans le *Returning Board* en 1874, que n'y restait-il?

Mr Voorhies—Il a été probablement désarçonné.

Mr Townsend—Eada, il vit toujours?

Mr Voorhies—Il vit, mais sa santé est mauvaise.

Mr Morrison — Depuis qu'un comité congressionnel, dont la majorité remplissait le parti politique auquel l'honorable Townsend appartient, a déclaré que le Bureau des Retours était composé de coquins, Mr Adams a eu pour cette raison scrupule dans le nombre et l'est retiré. Il craignait peut-être aussi la vérité.

Le comité s'ajourne jusqu'au lendemain à onze heures.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Grand incendie.

Mercredi soir, sur les 8 heures et demie, on avait remarqué trois femmes assises sur l'escalier de la maison No 13 rue Prytanée, et bientôt des cris leur faisant une personne de la maison trouva à la porte un paquet mystérieux enveloppé dans un drap sangl et de la fumée sortir, mais ce qui ne permanit qu'une faible pulvérisation contre le vent qui était alors trop fort, pourtant et humide. Le paquet fut emporté dans la maison et comme on eut ouvert l'enveloppe on vit un jeu enfant de deux mois, qui paraissait en bonne santé et dormait paisiblement. L'officier Johnson fut appelé et l'enfant lui fut remis et conjointé à la seconde station où une bonne femme de couleur, nommée Rachel Johnson, l'a prise à sa charge.

Retiré du fleuve.

Dans la même soirée, un nommé John Kay, agé d'environ 60 ans, fut vu sautant du chemine Frank Pargoud dans le fleuve, devant la rue du Canal. Il était rapidement emporté par le courant vers une mort certaine, quand Michael Carbine, maître de Pargoud, se jeta bravement à son secours et réussit à le sauver. Kay fut amené à la station du port où on n'a pu savoir de lui la cause de sa tentative de suicide. Quelques moments après on l'a reconduit chez lui rue du Camp 181.

Il ira rejoindre les autres.

Les officiers spéciaux, de la police du port, ont capturé hier un nommé Wm. Fitzgerald et l'ont écroué à la station centrale sur la prévention d'avoir volé chez Mr. Henry Barnaetter, No. 320, rue Melpomène, le 14 du courant, $2,700 en billets de circulation, une paire de boucles d'oreille montées en diamants, une montre et une chaîne en or et d'autres objets. Fitzgerald a été envoyé en prison où il tient maintenant compagnie avec Brim Wood et Ben. Alexander, pour le même chef d'accusation.

Incendie dans le 3e district.

Jeudi matin, vers l'heure, le feu a pris dans une cuisine basse en bois, en arrière d'une maison située rue Roman, entre les rues Espagne et Mandeville, occupée par Mr Jno. Lewis. Les flammes se communiquant à la batisse principale l'ont détruite entièrement. Perte $600, couverte par une assurance.

De cette maison, le feu a gagné une batisse de bois, appartenant à Mme Schwartz et occupée par une Mlle Emma, et cette batisse a été partiellement détruite. Assurance de $600 à la compagnie des Marchands. La cuisine allemande et la résidence appartenant à M. Jacob Miller et occupée par Joseph Bank ont été aussite atteintes par les flammes, mais les pompiers ont pu s'en rendre maîtres avant qu'elles eussent causé un grand dommage. Perte $300, couverte par une assurance de $900 à la compagnie des Marchands.

Autre feu.

Mercredi soir vers minuit, le feu s'est déclaré dans une chambre de derrière d'une maison à un étage avec un atique, rue des Dryades 169, propriété de J. Sabatte, occupée par Peter Kelly, qui a éprouvé pour $200 de dégât, mais qui était assuré pour $2,300 au Bureau des Marchands. La perte de M. Kelly est aussi couverte par une police de $800 à la même compagnie. On a fait des recherches pour connaître la cause de cet incendie, mais on n'a rien pu découvrir autre sinon que le feu a été occasionné par des charbons ardents tombés de la grille.

Fausses représentations.

Henry Neal a été arrêté hier matin et traduit devant le juge Evans, sur l'accusation par W. H. Baker d'avoir obtenu de l'argent au moyen de fausses représentations. Il paraît que le prévenu s'était donné comme le maître de 1700 barils de pommes de terre, sur un chaland descendant le fleuve, et qu'il avait, sur cette assurance, obtenu un prêt de $50. Neal a été envoyé en prison.

Abus de confiance.

A. J. Bennett et W. L. Mc Neelly, accusés par H. W. Walter d'avoir abusé de sa confiance et d'avoir détourné un certain billet, ont été traduits hier matin devant le juge Evans qui les a mis sous caution pour comparaître.

Les nouveaux bons consolidés de l'Etat.

Les porteurs des nouveaux bons consolidés de l'Etat sont prévenus que les coupons d'intérêt de ces bons, dû le 1er janvier 1877, seront payés à partir du 2 janvier prochain à la banque nationale de la Louisiane (agent fiscal) en cette ville, et à la maison de banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à New York.

Théâtre de l'Opéra.

C'est dimanche prochain qu'aura lieu la représentation offerte par l'UNION DRAMATIQUE, au bénéfice des Petites Sœurs des Pauvres. La pièce choisie à cette occasion est *La Duchesse de La Vaubalière*, drame en cinq actes, dont on dit grand bien. Le spectacle se terminera par le désopplant vaudeville intitulé: *Une femme qui se grise*. Comme on le voit le programme est des mieux choisi et, en ajoutant à cet attrait celui de la grande modicité des prix, on est certain de voir la foule se presser à l'Opéra dimanche.

Les prix d'entrée sont: premières, parquets et secondes 50 cts., troisièmes 25 cts. Le contrôle sera ouvert à partir de samedi, de 9 heures à 4 heures.

Coups de pistolet.

Hier vers sept heures du matin, une querelle s'est élevée au coin des rues Joséphine et Dryades, entre M. John Soland et M. Numa Larose. Ce dernier a reçu deux balles, l'une dans le haut du dos, l'autre à la hanche gauche. Il a été immédiatement transporté à sa résidence, rue Laurel. Le Dr Wilkins qui lui a donné des soins a déclaré les deux blessures dangereuses. On attribue la difficulté à des affaires de famille. Ce n'est que dans la soirée que la police a eu connaissance des faits. M. Soland a été alors arrêté et conduit à la geôle du second précinct, où il a refusé de donner aucune explication.

TEMPERATURE.— 28 déc. 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit	Centigrade.
6 du matin	48	9
Midi	51	11
3 P. M	50	10
6 P. M	50	10

Prix des bestiaux.

Bœufs nourris au maïs, 1re qualité, par livre gross.....14@9 c

Bœufs nourris au maïs, 2me qualité, par livre gross.....10 4

Cochons par livre gross 1re qualité.....6 @ 7

Cochons par livre gross 2e qualité.....5 @ 5½

Bœufs de Texas, inégaux, par tête 25 00@30 00

Vaches du Texas, 2me qualité, par tête.....

Moutons, 1re qualité, par tête.....1 00@1 25

Moutons, 2me qualité, par tête.....1 00@1 25

Veaux de lait, de choix, par tête 75 00@80 00

Veaux de lait, 2me qualité, par tête.....

Veaux du Texas avec vaches.....

Veaux, par tête.....7 00@8 00

Chevres, par tête.....25 00@30 00

Moutons, prix moyen, par livre.....

DRAFTS DE TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO

Mails.....5 30 heures P. M.

NLLE-ORLEANS & MOBILE.

Express tous les jours, à sept heures moins un quart du matin.

Express du soir et mails, tous les jours, à 5 h. du soir.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE

Par le ferry de la rue de Calliop.....huit de

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue des Amis.....

Départ du train à 4 heures.....

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, vu que la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste lorsque ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste étant que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

Union Française.

Rapport [illegible]

Inscriptions [illegible]

Recettes [illegible]

Dépenses [illegible]

Balance [illegible]

Nous [illegible]

Revue politique [illegible]

Nouvelles [illegible]

Nouvelles [illegible]

Nouvelles